

POLE FINANCES ET SERVICE A LA POPULATION
DIRECTION FINANCES
SR

ARRETE n° 1/2026

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

- VU le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;
- VU les articles R.1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;
- VU la délibération du Conseil de Mulhouse Alsace Agglomération du 18 juillet 2020 autorisant le Président à créer des régies en application de l'article L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté de création de la Régie d'avance « PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE » du 16 janvier 2017 ; l'arrêté modificatif du 20 septembre 2022,
- VU l'avis conforme du Comptable du 13/03/2026.

arrête,

ARTICLE 1 : Il est décidé la suppression de la régie d'avances « PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE » » qui avait pour objet le paiement des dépenses suivantes :

- les frais de port,
- les frais d'expédition,
- les taxes postales diverses,
- les menues dépenses,
- achats en ligne.

ARTICLE 2 : L'avance de 750 € sur le compte DFT est supprimée,


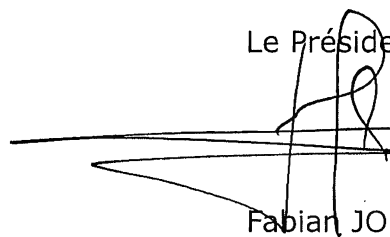
ARTICLE 3 : Le compte de dépôt de fonds au Trésor est supprimé,

ARTICLE 5 : La suppression de cette régie prend effet le 1er avril 2026.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services et le Service de Gestion Comptable de Mulhouse Alsace Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausheim, le 13 mars 2026

Le Président



Fabian JORDAN

Destinataires

- Service de Gestion Comptable de Mulhouse Alsace Agglomération
- Sous-préfecture, IXBUS
- Pilotage des instances
- Le régisseur Fatiha BECHLEM
- Direction du Parc Zoologique et Botanique
- Direction des Finances
- Direction des Ressources humaines